FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME
COMITÉ RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

RÉUNION DE BUREAU
DU 28 JANVIER 2026

Membres présents :	MM.	ESNAULT Jean-Claude	Président
		LAMBERT Philippe	Secrétaire Général
		TESSIER Francis	Trésorier Général, Vice-Président délégué
		DANIEL Alain	Vice-président, Président de la Loire-Atlantique
		DOUET Christian	Vice-Président, Président de la Mayenne (visio)
		PONIER Lilian	Vice-président, Président du Maine-et-Loire
Invités :	MM.	DUPLOYER Benoit	Manager Technique Territorial
		OLLIER Jean-Michel	Président de la Sarthe
		SAUVAGET Thomas	Coordinateur BPJEPS Activités du Vélo (visio de 18h30 à 18h50)
		VERGEREAU Romain	Responsable des services
Excusé :	M.	ALBERT Michel	Vice-président, Président de la Vendée

La séance est ouverte à 18 h 00.

I ACCUEIL DES PERSONNES PRÉSENTES

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à cette première réunion du Bureau de l'année 2026. Il excuse l'absence de M. Michel ALBERT, retenu par une réunion au Conseil Départemental de la Vendée. Il souligne également la présence de M. Jean-Michel OLLIER, invité à cette réunion, récemment élu au Comité Directeur et nouveau Président du Comité Départemental de la Sarthe.

II INFORMATIONS GÉNÉRALES

↳ Assemblée Générale Régionale

Le Président remercie le club de Durtal Vélo Sport pour la bonne tenue de l'Assemblée Générale Régionale qui s'est déroulée à Durtal (49), le 13 décembre dernier.

Il annonce que 82 clubs ont effectué le déplacement à Durtal (49) sur les 174 clubs affiliés. Pour rappel en 2024, 72 clubs avaient été recensés lors de l'émargement à Parigné-l'Évêque (72).

M. VERGEREAU présente la liste des clubs représentés à l'Assemblée Générale Régionale, à savoir :

- Loire-Atlantique 17 clubs (57 voix)
- Maine-et-Loire 22 clubs (51 voix)
- Mayenne 14 clubs (36 voix)
- Sarthe 17 clubs (38 voix)
- Vendée 12 clubs (32 voix)

Soit un total de 82 clubs représentant 214 voix.

M. VERGEREAU rappelle que les pénalités s'appliquent comme suit : de 1 à 2 voix, pénalité de 40 €, 3 voix et au-delà, pénalité de 80 €.

Après avoir étudié les éléments portés à leur connaissance, les membres du Bureau décident d'appliquer les pénalités prévues à l'ensemble des clubs absents, à l'exception des 16 clubs excusés suivants :

- AC Brévinois,
- EC Bouguenaisien,
- Loire et Sillon Cyclisme,
- St Léger Cyclisme,
- ASPC Les Ponts de Cé Cyclisme,
- Comité d'Organisation Nantes Segré,
- Team RBS,
- CC Landivysien,
- POCC Boucle de la Mayenne (50%),
- CO Challenge Mayennais Cycliste 53,
- Team MDV 53,
- US Changé BMX,
- Rustines Club International,
- EC Bélinoise,
- VC Chantonnaisien,
- VC du Pays de la Chataigneraie (50%).

M. VERGEREAU indique que, comme présenté lors de l'Assemblée Générale Régionale, il a été décidé de moderniser le format de l'AGR 2026.

Dans ce cadre, il est proposé de constituer un groupe de travail afin de réfléchir collectivement à l'évolution de ce format.

Ce groupe de travail serait composé de membres du Bureau, de salariés du Comité ainsi que d'éventuels présidents de clubs.

MM. DANIEL et LAMBERT souhaitent intégrer ce groupe de travail.

L'objectif est de soumettre aux membres du Comité Directeur, lors de la réunion du 21 mars, une présentation structurée du déroulement de la journée.

M. DOUET suggère l'envoi d'un sondage aux clubs, afin de recueillir les raisons de leur non-participation et les conditions qui pourraient favoriser leur venue à l'avenir. Cette proposition est retenue et sera soumise aux clubs courant février.

Assemblée Générale Fédérale

M. LAMBERT informe que l'Assemblée Fédérale 2026 se tiendra à Pau le 22 février prochain. Les représentants départementaux et régionaux seront conviés à des ateliers dès le samedi 21 février. L'organisation du déplacement a été arrêtée et sera communiquée aux personnes concernées.

Formation M. Romain VERGEREAU

M. VERGEREAU informe qu'il va suivre une formation pour valider le Diplôme DESJEPS « Directeur de Structure et de Projet », qui se déroulera de février 2026 à septembre 2027, en coordination avec le CREPS et le CROS. La formation se tiendra dans les locaux du CREPS, à raison d'une semaine de formation toutes les 6 semaines.
La session accueillera 10 stagiaires, parmi lesquels des responsables de ligues et de comités régionaux.

Elle comprendra quatre blocs de compétences :

1. Construire la stratégie de développement de l'association
2. Concevoir et diriger un projet de développement
3. Gérer les ressources humaines
4. Assurer la gestion financière, matérielle et administrative de l'association

Le référent pédagogique sera M. Benoit DUPLOYER et le référent élu, M. Philippe LAMBERT.

Réunion du Conseil Fédéral des 23 et 24 janvier 2026

Le Président informe avoir participé, avec M. LAMBERT, à la réunion du Conseil Fédéral les 23 et 24 février derniers au siège fédéral. Il commente les principaux sujets abordés, notamment les relations assez conflictuelles entre la FFC et la LNC, ainsi que la modification de la convention qui les lie, réduisant sa durée de 4 ans à 1 an, avec des restrictions sur les délégations accordées à la LNC.

Il est également signalé que l'enveloppe ANS Projet Sportif Fédéral est maintenue pour 2026, ce qui se trouve être une très bonne nouvelle pour les structures éligibles.

Il précise que le partenaire FFC, Look, propose une remise de 30 % pour les comités régionaux et de 10 % pour les licenciés sur le matériel Look.

Il conclut son intervention en indiquant qu'une question diverse a été adressée au Conseil Fédéral afin de clarifier les conditions de participation aux épreuves de VTT Descente (DH).

En effet, deux épreuves figurent au calendrier régional des Pays de la Loire et étaient, jusqu'à présent, ouvertes aux non-licenciés, ces derniers étant couverts par un bulletin d'assurance spécifique « Assurance des participants occasionnels non-licenciés à la FFC ».

La Fédération a précisé, dans un document publié en novembre dernier, les règles de participation des licenciés et non-licenciés pour toutes les courses inscrites au calendrier FFC (Titre I - Annexe II : Organisations au calendrier FFC).

Le Secrétaire Général de la Fédération a confirmé que les organisations de VTT dans les Pays de la Loire n'étaient pas conformes à la réglementation fédérale. Il a précisé que le bulletin d'assurance complémentaire ne peut en aucun cas garantir les risques liés à des épreuves VTT DH ou VTT à profil descendant. En cas d'accident corporel, la Fédération ne saurait être tenue responsable si cette épreuve est non réglementaire. De plus, les montants garantis dans ce bulletin complémentaire étaient bien inférieurs à ceux prévus par la garantie de la licence. Les non-licenciés devront solliciter un titre de participation temporaire valable 1 mois.

Il a été rappelé que ces épreuves doivent désormais passer par le système d'engagements CicleWeb et être soumises à une part fédérale et régionale, conformément à la tarification fédérale en vigueur.

Après échanges entre les membres du Bureau, il a été convenu de se mettre en conformité dès à présent pour le calendrier 2026. Le Président se chargera de contacter les deux organisateurs concernés.

M. VERGEREAU relaie une proposition de M. Daniel GREMY, Président de la Commission Régionale de VTT Trial, visant à lancer un premier championnat régional de DH afin de valoriser la discipline en Pays de la Loire et suggérant de libérer la part régionale auprès de l'organisateur.

Aucune décision n'a été prise à ce sujet.

Intervention du CREPS des Pays de la Loire - M. Thomas SAUVAGET

M. Thomas SAUVAGET est intervenu en visio pendant 15 mn afin de présenter la formation BPJEPS Activités du Vélo qu'il coordonne au CREPS des Pays de la Loire. Cette formation prépare à l'encadrement de toutes les pratiques du vélo pour les jeunes et les loisirs, incluant la compétition de niveau débutant (jusqu'à U13 sur la Route). Elle combine pratique, pédagogie, mécanique et sécurité.

L'objectif de ce temps de rencontre est de présenter cette formation aux présidents de comités départementaux pour qu'ils en soient les relais et en fassent la promotion auprès des clubs et des licenciés.

III INTERVENTION DU MANAGER TECHNIQUE TERRITORIAL

M. DUPLOYER prend la parole et présente les différentes actions et projets en cours.

Il indique avoir participé à deux stages départementaux en Sarthe et en Loire-Atlantique, avec des interventions sur l'antidopage (24 participants en Sarthe, 45 en Loire-Atlantique).

Concernant les Championnats de France Route de l'Avenir à Chantonnay (85), il informe avoir réservé un logement à 20 mn du circuit et avoir réalisé avec M. Damien POMMEREAU une visite de l'hébergement.

Un premier regroupement est prévu le 29 avril pour préparer et repérer le parcours, suivi d'un second regroupement plus restreint pour le contre-la-montre.

En ce qui concerne l'activité Hommes U19, les différents déplacements sont à l'étude.

Le stage en Espagne est complet, encadré par lui, MM. Lilian JEGOU et Bastien TOUZÉ, du 15 au 20 février prochains, avec 14 coureurs U17 F - U17 G - U19 F et U19 H de la région.

Il évoque le bilan de mi-parcours de la SEF VTT d'Angers et le remplacement de Mme Noémie GARNIER par M. Louis BRENON, avec un tuilage de 15 jours pour assurer la continuité.

Il indique qu'un stage en itinérance est à l'étude avec Mme Noémie GARNIER dans l'offre du Comité Régional, toutefois des difficultés sont rencontrées, notamment pour trouver un logement à la nuitée agrée Jeunesse et Sport.

Il détaille, ensuite, un projet de mise en place de formations pour les éducateurs professionnels et dirigeants employeurs, lesquelles seraient financées par l'AFDAS. Concernant la formation pour les éducateurs professionnels, l'une d'entre elles est identifiée « Mieux se connaître pour mieux accompagner ». Il s'agit d'une formation qu'il a déjà effectuée et qui a changé sa façon d'aborder les choses dans sa méthode d'entraînement.

Il explique également la mise en place d'un diplôme d'État en BMX au CREPS des Pays de la Loire. Il évoque aussi qu'un projet similaire est à l'étude en région Bourgogne - Franche-Comté.

Il mentionne aussi avoir réalisé les démarches d'accompagnement à l'emploi avec Mme LIBEAU et M. VERGEREAU pour le VC Herbretais, ainsi qu'un accompagnement de la structure du club de La Roche sur Yon Vendée Cyclisme pour la pérennisation.

Il aborde ensuite la FOR.C.E. prévue en VTT DH Enduro avec M. Nicolas ARSCHOOT en Auvergne - Rhône-Alpes. Il rappelle avoir communiqué en amont avec la Commission Régionale VTT afin de valider la date retenue, celle-ci n'étant pas en concurrence avec une épreuve inscrite au calendrier VTT. Il a obtenu le feu vert de la Commission et un hébergement a été réservé. Toutefois, il indique avoir récemment appris qu'un TRJV a été positionné sur le même week-end, ce qui compromet grandement la participation des éducateurs bénévoles à cette formation FOR.C.E.

Il explique avoir échangé dernièrement avec M. VERGEREAU, Mmes LIBEAU et ROBIC sur la recherche de partenariats privés et qu'un premier contact a été établi avec un réseau d'entreprises des Sorinières. Le RESSOR | Réseau professionnel des Sorinières – Club d'entreprises des Sorinières.

Il termine son intervention en indiquant que la Fédération va animer le réseau lié aux formations fédérales, 3 référents ont été identifiés en Pays de la Loire (M. Francis TESSIER, Mme Céline VIGNOLET et M. Benoit DUPLOYER).

IV VALIDATION DE LA RÉPARTITION DU BUDGET DES ACTIVITÉS SPORTIVES 2026

M. TESSIER rappelle que l'enveloppe du budget des Activités Sportives 2025-2026 a été validée le 30 novembre dernier par les délégués des clubs présents à l'Assemblée Générale Régionale de Durtal (49).

Il précise que l'enveloppe globale s'élève à 110 000 € contre 137 500 € l'an passé et commente les différents montants affectés à chacune des disciplines en comparant la somme attribuée l'année passée :

	Budget N		Budget N-1	
- Route :	36 000 €	/	(42 000 €)	
- Piste :	13 500 €	/	(11 400 €)	+ provision de 7 500 €
- Cyclo-Cross :	11 500 €	/	(12 100 €)	
- VTT :	7 500 €	/	(6 500 €)	
- VTT Trial :	1 000 €	/	(1 500 €)	
- BMX :	10 500 €	/	(9 000 €)	
- Haut-Niveau	20 250 €	/	(37 700 €)	
- Fonctionnement technique :	5 300 €	/	(8 800 €)	

- Activités Jeunes : 1 000 € / (2 300 €)
- Développements divers : 3 450 € / (6 200 €)

Conformément aux décisions prises en Comité Directeur, il indique qu'une réunion de concertation s'est tenue en visioconférence le jeudi 15 janvier dernier, en présence des différentes commissions sportives. Deux membres de la Commission Régionale VTT y ont participé, ce qui a permis de mieux appréhender l'organisation du Trophée de France des Jeunes Vététistes et de confirmer la nécessité pour le Comité Régional d'y consacrer un budget au titre de ses activités sportives.

Concernant le budget de la Commission Cyclo-Cross, il ne devrait pas être entièrement consommé. Par conséquent, il est ajusté à 11 500 € au lieu de 12 500 €.

Les membres du Bureau valident à l'unanimité cette proposition de répartition correspondant au budget des Activités Sportives 2025/2026. Toutefois, il est décidé de geler temporairement les budgets des disciplines sportives n'ayant pas rendu leurs Projet Associatif 2025/2028. Un e-mail sera adressé par l'intermédiaire du Président du Comité Régional aux présidents et membres de commissions sportives concernées.

Le Président informe avoir reçu un e-mail de la Commission Régionale de BMX sollicitant, d'une part, le déplafonnement du tarif d'engagement des écoles de vélo BMX, actuellement limité à 3 €, et, d'autre part, une exonération des droits d'organisation du Championnat Régional de Pumptrack pour les deux premières années, afin d'accompagner le développement de la discipline.

M. DUPLOYER précise que pour le Championnat Régional de Pumptrack, il est nécessaire de prévoir la location d'un écran géant, coûteux, afin de permettre au grand public de suivre l'événement.

Après échanges, le Bureau décide d'accorder la gratuité des droits d'organisation des épreuves de pumptrack uniquement pour la première année.

Concernant les écoles de vélo, il est rappelé que le montant des engagements est encadré par la tarification fédérale, avec un plafond fixé à 3 €, et ne peut donc faire l'objet d'un déplafonnement.

V CALENDRIER RÉGIONAL BMX / ROUTE / PISTE / VTT 2026

M. VERGEREAU indique que l'ensemble des calendriers ont été publiés sur le site du Comité Régional, Pré-calendriers épreuves 2025/2026 - Pays de loire.

M. PONIER regrette que la Fédération n'ait pas donné aux comités régionaux un accès permettant d'effectuer de petites modifications du calendrier. Selon lui, cela simplifierait les échanges entre clubs, comités départementaux et comité régional. Il déplore également le manque de visibilité en temps réel sur l'ensemble de la saison pour les clubs.

Le Président indique que, malheureusement, le calendrier FSGT s'est intensifié malgré la proposition de plan de relance des Access. Il précise que cela pourrait prendre plusieurs années avant de récupérer des épreuves au sein de cette fédération.

M. VERGEREAU commente ensuite le document sur le calendrier 2026 des disciplines BMX, Route, Piste et VTT (cf. annexe).

On observe que le nombre d'épreuves réservées aux catégories Route Elite et Open s'élève à 177 alors qu'en 2025 on comptait 181 épreuves, soit une baisse de 4 unités.

Du côté des épreuves Route Access, on constate 115 épreuves contre 118 en 2025, soit une diminution de 3 unités.

Concernant les épreuves BMX, on constate 15 épreuves contre 17 en 2025, soit une diminution de 2 unités.

Concernant les épreuves VTT (Rando et Compétitions), on constate 30 épreuves contre 35 en 2025, soit une diminution de 5 unités.

Concernant les épreuves Piste, celui-ci sera élaboré le 29 janvier par la Commission Régionale Piste.

M. TESSIER propose que le service administratif tienne un fichier recensant les épreuves annulées ainsi que les motifs correspondants, afin de permettre une analyse des différentes annulations en fin d'année. Cette proposition est retenue et sera mise en place par le service administratif.

M. VERGEREAU signale aux membres du Bureau un problème sur le calendrier : deux épreuves du Challenge Féminin U15 et U17 sont programmées à la même date, le 31 mai, l'une à Aviré (49) et l'autre à Piriac-sur-Mer (44).

Après échanges, M. DANIEL se chargera de voir avec M. Marcel KNOWLES s'il est possible de trouver une alternative.

VI ATTRIBUTION DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX ET ÉPREUVES OFFICIELLES 2026

Le Président commente le tableau relatif aux Championnats Régionaux 2026 (cf. annexe).

Il informe qu'à ce jour, aucun organisateur n'a été identifié pour le Championnat Régional Elite/Open 1 ni pour le Championnat Régional de CLM Individuel.
Concernant le Championnat Régional de CLM, M. TESSIER précise l'avoir proposé aux clubs des Sables Vendée Cyclisme, mais les retours sont mitigés et aucune réponse n'a été communiquée au Comité Régional.

Pour le Championnat Régional Elite/Open 1, le Président indique avoir échangé avec le club du VS Sébastiennais qui étudie la possibilité d'organiser l'épreuve sur deux communes proches de Saint-Sébastien. Le Président du club devrait revenir rapidement vers lui.

VII VALIDATION DU CALENDRIER « TURN-OVER » DES ÉPREUVES OFFICIELLES RÉGIONALES JUSQU'EN 2031

M. VERGEREAU présente le calendrier des épreuves officielles jusqu'en 2031, selon la règle de l'alternance des départements telle qu'appliquée jusqu'à ce jour. Chaque département se verra confier chaque année une épreuve officielle route majeure.

CALENDRIER DES EPREUVES OFFICIELLES RÉGIONALES JUSQU'EN 2031

Epreuves	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Championnats Régionaux Route						
. Elite et Open 1	44	49	72	53	85	44
. Open 2 et Open 3	85	53	49	72	44	85
. U19 – U17 – U15	72	85	44	49	53	72
. Femmes	49	44	53	85	72	49
. Access	53	72	85	44	49	53
. Gravel						
Championnats Régionaux de Cyclo-Cross	72	49	44	53	85	72
Finale de la Coupe Régionale de Cyclo-Cross	85	72	49	44	53	85
Championnats Régionaux VTT Cross-Country*	53	85	72	49	44	53
Finale de la Coupe Régionale VTT Cross-Country*	85	49	53	44	72	85
Finale du Trophée Régional des Jeunes Vététistes*	72	49	44	53	85	72
Trophée Régional des Jeunes Cyclistes	53	85	44	72	49	53
Championnat Régional BMX	85	72	53	44	49	85

* Validé avec la Commission Régionale VTT le 18/11/22

VIII QUOTAS DÉPARTEMENTAUX POUR LES ÉPREUVES OFFICIELLES RÉGIONALES ROUTE 2026

M. VERGEREAU précise que les quotas ont été attribués sur les mêmes bases que les années passées, soit :

- 50 % du quota équitable entre les 5 départements
- 50 % au prorata des licenciés enregistrés au 30 septembre 2025 dans les catégories concernées

Départements	Open 2	Open 3	U19	U17	U15
44	26	27	28	22	21
49	22	20	22	19	22
53	15	16	18	18	16
72	17	16	19	17	17
85	20	21	23	24	24
Total	**100**	**100**	**110**	**100**	**100**

M. VERGEREAU rappelle que tous les coureurs Elite et Open 1 sont qualifiés d'office pour le Championnat Régional de leur catégorie, d'où l'absence de quotas pour cette catégorie.

Il précise également que pour le Championnat Régional Open 2 et Open 3, un quota de 100 coureurs est fixé, tout en permettant aux non sélectionnés de s'engager dans la limite de 200 participants.

Il rappelle que concernant les coureurs U19 ayant obtenu une licence Access, ils seront autorisés à participer aux Championnats Départementaux et au Championnat Régional **U19**, idem concernant les Championnats Départementaux et Régionaux Access.

Lors du Comité Directeur du 23 mars 2024, la proposition suivante a été validée, à savoir, de maintenir les quotas départementaux et de laisser la possibilité aux autres coureurs non sélectionnés de s'engager dans la limite de **120 coureurs pour les catégories U15 et U17.** Pour les U19, le quota de 110 coureurs sélectionnés est maintenu, tout en laissant la possibilité aux autres coureurs non sélectionnés d'y participer dans la limite **de 200 coureurs**.

Il indique que, suite à la décision du Comité Directeur du 18 octobre dernier, il a été décidé de ne plus appliquer de sélections pour le Championnat Régional Access. En conséquence, les quotas ont été supprimés.

IX LISTE DES STRUCUTRES EN 2026

Les structures labellisées pour 2026 sont les suivantes :

- Continentale Fédérale Route	Vendée U Pays de la Loire - Primo Energie
- 1 N1 Route	Mayenne - Monbana - Rapido
- 4 N2 Route	Team Elite Orga-US St Herblain, Centre de Formation CIC Pro Cycling Academy, UC Cholet 49, Team LMP–La Roche Vendée Cyclisme
- 1 N 3 Route	Sablé Sarthe Cyclisme Pays de la Loire
- Continentale Fédérale Route Femmes	Vendée Féminine RVC
- 1 N2 Femmes	Team Elles Vertou Vélo

- 1 DN1 BMX	Nantes BMX Pays de la Loire

On recense huit teams VTT :

- 1 DN 1 VTT	Team Laval Cyclisme 53
- 2 DN 2 VTT	Durtal Vélo Sport/In Extenso, RVC VTT
- 4 DN 3 VTT	Team VTT Loire Atlantique, Le Mans Sarthe Vélo, AMT 72-Alpes Mancelles Team 72, Team Chauché VTT,

On recense une Team Piste :

- 1 Team	Laval Cyclisme 53

Plusieurs équipes ont déposé une demande pour l'obtention des nouveaux labels UCI et FFC. À ce jour, ces demandes sont toujours en attente de validation par le siège fédéral, aucune communication officielle n'ayant encore été transmise.

Demandes recensées :

. Label Équipe de Développement Juniors UCI :

- Centre de Formation CIC Pro Cycling Academy
- CREF Vendée Cyclisme

. Label Équipe U17/U19 Fédérale :

- USP Team U19
- Team U19 Guidon Machecoulais
- Team U19 UC Cholet 49
- Team Mayenne U19
- La Roche-sur-Yon Vendée Cyclisme

X EXAMEN DE LA LISTE DES CLUBS NON RÉAFFILIÉS AU 26 JANVIER 2026

M. VERGEREAU présente la liste des clubs non affiliés arrêtée au 26 janvier 2026 sachant que, pour certains, la situation est encore susceptible d'évoluer, à savoir :

↳ Loire-Atlantique

- Montoir Atlantique Cyclisme (en cours de réaffiliation)
- Rouans VTT (aucune information)

↳ Maine-et-Loire

- ASPC Les Ponts de Cé Cyclisme (ne se réaffiliera pas)
- Cholet Evènements (en cours de réaffiliation)
- Orée d'Anjou Organisation Sport (en cours de réaffiliation)
- Ride on Bike (ne se réaffiliera pas)

↳ Mayenne

- BMX Argentré (ne se réaffiliera pas)
- Pégase BMX (ne se réaffiliera pas)
- Vélo Club Prézien (en cours de réaffiliation)

↳ Sarthe

- AS Valéo (ne se réaffiliera pas)
- Rustines Club International (en cours de réaffiliation)
- EC Changéenne (en cours de réaffiliation)

↳ Vendée

- VC Moutierrois (en cours de réaffiliation)
- Vendée Sport Langonnais (aucune information)

XI EXAMEN DE LA LISTE DES CLUBS NOUVELLEMENT AFFILIÉS AU 26 JANVIER 2026

M. VERGEREAU présente la liste des clubs nouvellement affiliés, arrêtée au 26 janvier 2026 :

↳ Loire-Atlantique

- Roue Libre Boscéenne
  Équipe Cycliste Team Altius
- Guidon Sport Héric

↳ Maine et Loire

- Olympique Baugeois Cyclisme

↳ Mayenne

- US Argentré BMX
- BMX Château-Gontier (Azé Team Bike en 2025)

M. OLLIER informe qu'un nouveau club devrait s'affilier très prochainement sur le département de la Sarthe, « GB Endurance72 », ce club aurait pour vocation à organiser des épreuves cyclistes sur une piste de Karting au Mans (6 manches).

XII POINT SUR LES LICENCES AU 15/01/2026

M. VERGEREAU indique qu'au 15 janvier 2025, le nombre total de licences valides était de 7 344 contre 7 507 au 15 janvier 2026, soit une augmentation de 163 licences.

Il précise qu'il n'est pas possible d'obtenir les statistiques détaillées par département et par discipline, celles-ci ne pouvant plus être établies en milieu de mois au niveau régional et départemental, ce qui est dommageable.

XIII REPRÉSENTATIONS RÉGIONALES LORS DES ÉPREUVES OFFICIELLES 2026

Comme ce fut le cas l'an dernier, M. VERGEREAU propose d'établir, dès à présent, la liste des membres du Bureau représentant le Comité Régional lors des épreuves officielles 2026 (voir tableau en annexe).

Le but est de s'assurer qu'au moins un membre du Bureau soit effectivement présent pour représenter le Comité Régional lors des cérémonies protocolaires.

Bien entendu, rien n'empêche les membres du Bureau qui n'ont pas été désignés en tant que représentants officiels du Comité Régional d'assister aux épreuves correspondantes.

XIV DEMANDES D'AIDE À LA CAISSE DE SECOURS ET DE SOLIDARITÉ

M. VERGEREAU fait état de la demande d'aide auprès de la Caisse de Secours et de Solidarité formulée par M. Bernard POINTEAU, suite au décès de sa conjointe Mme Catherine PONTONNIER, Présidente du Comité d'Organisation de Nantes-Segré, licenciée à la F.F.C victime d'un accident de la circulation après avoir déposé un camion dans les locaux du Comité Régional.

M. POINTEAU sollicite une aide de 2 000 €.

Après analyse des différentes pièces qui leur ont été communiquées par l'intéressé, cette demande est validée à l'unanimité par les membres du Bureau.

XV QUESTIONS DIVERSES

- ***Groupe de travail sur la modification des statuts du Comité Régional***

Le Président indique avoir sollicité le Secrétaire Général de la Fédération afin d'obtenir une mouture des nouveaux statuts des comités régionaux en vue de la parité. M. LAMBERT précise que ces statuts devront être validés lors de l'AGR 2027.

Il est proposé d'organiser un groupe de travail avec les membres volontaires du Comité Directeur dès réception de cette version fédérale.

- ***Lotos du Comité Régional***

Le Président informe que les dates des lotos sont fixées pour 2026 : les vendredi 24 et samedi 25 juillet, ainsi que les mercredi 28 et jeudi 29 août, à Saint-Mars-d'Outillé (72).

- ***Intervention de M. PONIER***

M. PONIER informe qu'une demande de rétrogradation a été accordée pour raison médicale par la Commission Nationale Médicale. La Commission Access du Maine-et-Loire souhaite que ce coureur ne puisse pas évoluer dans une catégorie supérieure à celle qui lui a été attribuée.

M. VERGEREAU précise qu'il s'agit d'un sujet délicat, mais qu'aucun départ ne peut être refusé à un coureur dont la catégorie est conforme à celle autorisée par le club organisateur (niveau plancher et plafond).

- ***Intervention de M. TESSIER***

M. TESSIER informe que le CROS a transmis un e-mail au Comité Régional pour participer à une journée de sensibilisation aux violences dans le sport. Il précise être intéressé pour y participer.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt la séance à 21 h 30.

TABLE DES MATIERES

I	**ACCUEIL DES PERSONNES PRÉSENTES**	page 1
II	**INFORMATIONS GÉNÉRALES**	page 1
III	**INTERVENTION DU MANAGER TECHNIQUE TERRITORIAL**	page 3
IV	**VALIDATION DE LA RÉPARTITION DU BUDGET DES ACTIVITÉS SPORTIVES 2026**	page 4
V	**CALENDRIER RÉGIONAL BMX / ROUTE / PISTE / VTT 2026**	page 5
VI	**ATTRIBUTION DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX ET ÉPREUVES OFFICIELLES 2026**	page 6
VII	**VALIDATION DU CALENDRIER « TURN-OVER » DES ÉPREUVES OFFICIELLES RÉGIONALES JUSQU'EN 2031**	page 6
VIII	**QUOTAS DEPARTEMENTAUX POUR LES ÉPREUVES OFFICIELLES RÉGIONALES ROUTE 2026**	page 7
IX	**LISTE DES STRUCUTRES EN 2026**	page 7
X	**EXAMEN DE LA LISTE DES CLUBS NON REAFFILIES AU 26 JANVIER 2026**	page 8
XI	**EXAMEN DE LA LISTE DES CLUBS NOUVELLEMENT AFFILIÉS AU 26 JANVIER 2026**	page 9
XII	**POINT SUR LES LICENCES AU 15/01/2026**	page 9
XIII	**REPRÉSENTATIONS RÉGIONALES LORS DES ÉPREUVES OFFICIELLES 2026**	page 9
XIV	**DEMANDES D'AIDE À LA CAISSE DE SECOURS ET DE SOLIDARITÉ**	page 10
XV	**QUESTIONS DIVERSES**	page 10